

Le 10 octobre 2023

La Ville offre maintenant une option en ligne pour payer et contester les contraventions et les amendes

BRAMPTON, ON – Le système de pénalités administratives (SPA) de la ville de Brampton facilite désormais le paiement ou la contestation des contraventions grâce à sa nouvelle plateforme en ligne. La nouvelle plateforme en ligne du SPA sera disponible à partir du 16 octobre 2023.

Le SPA est un système rapide et flexible pour le paiement, l'examen et le recouvrement des contraventions de stationnement et autres amendes pour infraction aux règlements municipaux. Il est conçu pour rationaliser le processus d'application et accroître le respect des règlements de la Ville de Brampton d'une manière juste, efficace et efficiente.

Grâce à cet outil d'application, les litiges relatifs aux règlements seront transférés de la salle d'audience à la municipalité par l'intermédiaire d'agents de contrôle et d'audience indépendants qui peuvent confirmer, réduire ou annuler les sanctions.

À propos du processus pour les amendes :

Les personnes qui reçoivent un avis d'amende peuvent :

- payer l'avis d'amende; ou
- demander un examen par un agent de contrôle.

Les examens de contrôle peuvent désormais être effectués en soumettant une demande écrite en ligne, qui sera examinée et complétée par un agent de contrôle habilité à confirmer, réduire ou annuler la pénalité.

Si les personnes ne sont pas d'accord avec la décision de l'agent de contrôle, elles ont jusqu'à 15 jours après la décision pour demander une réunion de révision d'audience. Les révisions d'audience se dérouleront à l'aide d'une plateforme virtuelle en ligne.

La décision du spécialiste d'audience, prise à l'issue de la réunion d'examen de l'audience, est définitive.

Liens :

La décision du spécialiste d'audience, prise à l'issue de la réunion d'examen de l'audience, est définitive : www.brampton.ca/courtservices

-30-

CONTACT MÉDIA

Service des médias multiculturels de la Ville de Brampton
multiculturalmedia@brampton.ca